

SEANCE DU 14 AVRIL 2015



DELIBERATION N° 8

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 28
Abstention : 1
(Maton)
Contre : /

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire,

Date de convocation : 8 avril 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, J.DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON,

Membres excusés : G. MOSCHETTI (pouvoir à C.ORDONNES), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G.ELGART (pouvoir à UA DEL PRADO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD),

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Madame Monia EVENE, Adjointe présente au Conseil, la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention financière à passer pour l'année 2015 entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou pour un montant de 376 000 € dont 31 294 € pour les NAP.
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Pour extrait certifié conforme
Boucau le 15 avril 2015
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/04/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/04/2015

**Convention
financière avec le
Centre Social Dou
Boucaou**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*